Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le 01/10/2025
ID : 034-213401896-20250918-DELIB202500037-DE

Olonzac
EN MINERVOIS

Département de l'HERAULT
Arrondissement de BEZIERS
Commune d'OLONZAC

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

des

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 septembre 2025

Délibération N° 2025-37.

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de M. Luc LOUIS, Maire.

Etaient présents : *L. LOUIS, JY DUFAUD, MJ. FOUQUET, L. DEPAUW, JA. PUJOL, C. VORDY, C. BESSIEUX, N. ALBIGES, M. MAYNADIER, B. ORTIZ, A. REMY, J. MOLIERE, N. PECH, S. SAMPIETRO, R. KERKHOF, A. MOLINA et N. HEREDIA.*

Nombre de conseillers en exercice : *19*
Présents : *17*
Absents excusés : *B. FALCOU, G. NICKLES*
Pouvoir : *G. NICKLES a donné pouvoir à B. ORTIZ ; B. FALCOU a donné pouvoir à N. ALBIGES*
Secrétaire de séance : *MJ. FOUQUET*

Objet : : Demande de maitrise d'ouvrage déléguée au conseil départemental de l'Hérault dans le cadre des travaux de voirie portant création du réseau de collecte des eaux usées pour l'assainissement de Fontaigous.

La zone d'activités de Fontaigous se situe sur la route départementale d'Oupia n° 52, à l'Est de l'agglomération principale. En l'absence de réseau d'assainissement collectif sur cette zone, la commune d'Olonzac se propose de réaliser un réseau de collecte des eaux usées afin de s'inscrire dans une démarche durable et offrir aux usagers une meilleure qualité de service par une gestion plus efficace des réseaux d'assainissement.

Dans le cadre du lancement effectif des travaux sur la zone de Fontaigous, l'entreprise retenue dans le cadre du marché public de travaux sera amenée à intervenir sur la route départementale précitée.

Une maitrise d'ouvrage déléguée à la commune s'avère donc nécessaire pour réaliser les travaux d'aménagement sur ladite voirie.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du conseil départemental de l'Hérault une maitrise d'ouvrage déléguée à la commune pour les travaux d'aménagement de la voirie et à signer la convention à intervenir fixant les modalités d'intervention.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le 01/10/2025
ID : 034-213401896-20250918-DELIB202500037-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- ACCEPTE de solliciter auprès du conseil départemental de l'Hérault une maîtrise d'ouvrage déléguée à la commune pour intervenir sur la voirie départementale n°52 dans le cadre des travaux d'aménagement de Fontaigous,

- PRECISE que les modalités d'intervention seront déterminées en accord avec les services départementaux,

- AUTORISE le Maire ou son représentant légal dûment désigné, d'exécuter la présente délibération et, notamment, de signer le conventionnement à intervenir ou tout document de type administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

A Olonzac,

Le 18 septembre 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire,

Le Maire,

MAIRIE 34210 OLONZAC

Luc LOUIS.